



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 20 FÉVRIER 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D15 - Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours -
Renouvellement de la convention de financement**

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL,
Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie
BREDECHE, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande
DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-
DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Chantal BOISSINOT	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusés : 2

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

N° 15 - Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours - Renouvellement de la convention de financement

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

En application de l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Saint-Jean-d'Angély contribue chaque année au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite mettre en place une convention de financement en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime pour procéder au versement par douzième de sa contribution annuelle.

A titre d'information, la contribution de la Ville s'élève à 267 741,18 € pour l'année 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ci-jointe avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.